

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE QUARTIER

du 9 octobre 2018 ▪ Q8 ▪ La Guyarderie - Bellivet

Réunion publique du quartier La Guyarderie - Bellivet, présidée par M Marcel Ginoux, adjoint au Maire, en présence d'une cinquantaine d'habitants, et de :

- M le Maire
- M Dominique Arnaud, adjoint au Maire
- M Pascal Rolland, service des quartiers à la Mairie
- M Florent Chasseloup, chef de brigade de la Police Municipale

Assistée par :

- M Didier Gallas
- M Marc Tranchet

Selon l'ordre du jour, adressé avec les invitations, le premier sujet évoqué est animé par M Florent Chasseloup concernant le fonctionnement de la Police Municipale.

1°- LA POLICE MUNICIPALE

Son rôle :

Le rôle de la Police Municipale est d'améliorer la qualité de vie des personnes habitant la commune, de faire respecter les règles de bonne conduite, maintenir le bon ordre et réduire le sentiment d'insécurité. Elle participe à la lutte contre les incivilités mais aussi contre la petite et moyenne délinquance. Elle représente tous les pouvoirs de police du Maire.

Son organisation :

Elle est composée de 3 brigades de 4 agents, soit 12 personnes au total.

Présence sur le terrain :

- du lundi au samedi de 6h à 21h (hors saison).
- du lundi au samedi de 6h à 2h, en pleine saison (de juin à septembre).

La Police Municipale est présente tous les matins sur les marchés de la ville et gère toutes les manifestations qui sont organisées par la commune.

Après cette présentation, les habitants ont pris la parole :

① Armement

Q : La Police Municipale est-elle armée ?

R : Depuis 2016, les agents sont dotés de révolvers et de pistolets à impulsion électrique (PIE). Ils ont 12 jours de formation théorique et pratique. Organisation de 4 séances de tir par an et 2 formations obligatoires pour l'utilisation des PIE.

② Contact

Un standard téléphonique est ouvert de 8h30 à 12h15 et de 13h15 à 17h30 du lundi au vendredi au numéro : 05 46 92 34 08. En dehors de ces horaires, les appels sont transférés sur le portable d'astreinte.

③ Lutte anti-terrorisme

Q : Quelles sont les mesures appliquées pour lutter contre le terrorisme ?

R : Toutes les mesures qui sont appliquées en France. Lors des manifestations de grande ampleur, le dispositif de sécurité est défini à l'avance (réunion avec la Préfecture). Exemple : rues fermées à la circulation, la ville a investi dans l'achat de 25 plots béton, tous les sites sont préparés en amont pour les manifestations, arrêtés interdisant le stationnement...

2°- LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE POUR LE VERRE ET LE PAPIER

M Dominique Arnaud intervient pour expliquer le système de collecte du verre et du papier.

Depuis le 1^{er} juillet, la Communauté d'Agglomération de Saintes a modifié le système de collecte du verre, du papier et des emballages carton. Désormais le verre et le papier recyclable sont collectés en points d'apport volontaire (PAV). Cette modification s'accompagne d'une nouvelle consigne de tri : les petits emballages en carton sont à jeter avec le papier.

Qui est concerné par la collecte ?

Elle concerne les particuliers et professionnels de la ville. La collecte du verre et du papier en PAV s'applique déjà aux quartiers équipés de conteneurs enterrés. Elle se généralise désormais à tous les autres secteurs, à l'exception de l'hyper centre rive gauche qui reste collecté en porte à porte car il ne dispose pas des équipements adaptés. Attention toutefois : tous les habitants sont concernés par la nouvelle consigne de tri.

Où sont implantés les Points d'Apport Volontaire ?

L'implantation a été décidée avec chacun des maires de l'agglomération. Elle tient compte de certaines règles liées à la proximité, l'accessibilité ou la facilité de stationnement. Sur la commune de Saintes, il n'y a pas de PAV « aériens » en hyper centre. Les plus proches sont situés au petit Leclerc (cours Charles de Gaulle) et au parking Pierre Mendès France. Les emplacements seront définitifs en janvier 2019. Pour trouver le conteneur le plus proche de chez vous, rendez-vous sur www.agglo-saintes.fr (rubrique : L'agglo au quotidien / Déchets / PAV).

Que faire de vos bacs verts et bleus ?

Vous pouvez les conserver pour le stockage du verre et du papier recyclables. Si vous ne souhaitez pas le garder, vous pouvez le restituer à l'Eco site (Impasse des Perches à Saintes) du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h ou dans les déchetteries de Saintes Ouest, Saintes Nord et Chaniers du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h (fermeture de Chaniers le jeudi). La mise en place de la collecte du verre et du papier en PAV s'accompagne d'une nouvelle consigne de tri.

Info et renseignements sur www.agglo-saintes.fr ou au 05.46.98.07.19

Après cette présentation, les habitants ont pris la parole :

① Augmentation du ramassage des ordures ménagères

Les citoyens souhaitent une augmentation du ramassage des ordures ménagères. Actuellement, le relevage des déchets est effectué par la Communauté d'Agglomération de Saintes. En parallèle un recensement est réalisé par un prestataire mandaté par la CDA afin d'évaluer les fréquences de ramassages qui seraient nécessaires, en fonction des emplacements.

② Point d'Apport Volontaire (PAV)

Q : Absence de point de collecte sur le quartier de la Guyarderie - Bellivet.

R : Les emplacements n'ont rien de définitif et il est prévu que la Communauté d'Agglomération de Saintes en rajoute. Si dans un secteur il y a un besoin et dans la mesure, où on peut en implanter, un technicien se déplacera pour étudier l'emplacement le plus judicieux. La ville incite les citoyens à remonter toutes suggestions à la CDA.

③ Sacs jaunes

Lorsque les citoyens se rendent en déchetteries pour récupérer les sacs jaunes, ils sont souvent confrontés à une pénurie. M Dominique Arnaud informe qu'une augmentation de la production de ces sacs sera faite.

④ Vêtements usagés

Q : Où jeter les vêtements usagés ?

R : Vous pouvez les déposer dans des bornes de collecte situées sur les parkings des grandes surfaces ou en faire don aux associations caritatives.

⑤ Mobilité

Quelques habitants soulignent qu'il est difficile pour les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite de se déplacer jusqu'aux points d'apport volontaires.

⑥ Redevance

Q : Est-il possible de réduire la redevance en vendant les déchets collectés ?

R : Les riverains payent la collecte des déchets et non le traitement de ces derniers.

3°- LA BRIGADE PROPRETÉ

M Pascal Rolland intervient pour expliquer le fonctionnement de la Brigade Propreté.

Depuis le 2 août 2018, La ville de Saintes a mis en place la « Brigade Propreté ».

Son but :

Faire preuve d'une réactivité et d'une efficacité de tous les instants en matière de propreté.

**Un numéro vert « Allo Propreté » est mis à la disposition de tous
de 8h00 à 11h45 et de 13h30 à 17h00**

08 00 17 10 07

Une nouvelle organisation des équipes avec des moyens matériels renforcés, va permettre d'intervenir dans les meilleurs délais pour le retrait des dépôts sauvages signalés sur le domaine public.

Les missions de la « Brigade Propreté » :

- Ramassage des encombrants sur rendez-vous.
- Ramassage des encombrants sauvages et des dépôts sauvages.
- Désherbage des trottoirs.
- Entretien des sanitaires publics.
- L'effacement des tags.
- L'entretien des abords des PAV aériens ou enterrés restent à la charge de la CDA.

Après cette présentation, les habitants ont pris la parole :

① Intervention de la Brigade Propreté

Toutes ses prestations sont réalisées sur l'ensemble de l'agglomération par des agents municipaux, de ce fait, elles sont gratuites. M le Maire incite les citoyens à contacter la Brigade Propreté via le numéro vert pour signaler toutes nuisances sur le domaine public qui relèvent de leurs compétences.

② Déjections canines et dépôts sauvages

Q : Quelles sont les mesures prises pour remédier à ces problèmes ?

R : Actuellement, une phase de nettoyage est mise en place, qui évoluera progressivement vers une phase punitive. Une réunion sera prévue prochainement avec l' élu en charge de la propreté de la ville, la Police Municipale et la Brigade Propreté afin de mettre en place un plan d'action. Un arrêté a été signé par M le Maire pour que la Police Municipale puisse verbaliser les infractions. Seules celles constatées en présence des maîtres avec leur chien peuvent être verbalisées.

③ Tags

Les habitants soulignent la baisse du nombre de tags dans les rues depuis la création de la Brigade Propreté. Actuellement, un agent a pour mission de les enlever.

④ Astreinte

Q : La Brigade Propreté travaille-t-elle le week-end ?

R : Elle est présente le dimanche matin lors des marchés.

4°- ACTION CŒUR DE VILLE

M le Maire intervient pour expliquer le PowerPoint « Action Cœur de Ville ».

5 thématiques d'interventions :

- Réaménagement de l'espace public, déplacement et embellissement de la Ville.
- Amélioration de l'habitat.
- Développement et animation de la dynamique commerciale.
- Saintes Ville Intelligente (Connectivité, accessibilité, mobilité, numérisation).
- Reconquête des bâtiments et espaces commerciaux.

16 actions :

4 projets structurants et emblématiques de la stratégie du territoire

- La reconversion du site Saint-Louis.
- Le projet Saint-Eutrope - Vallon des Arènes.
- La création et l'animation d'une Coopérative de Développement Economique.
- Le Pôle Innovation.

Des outils innovants au service du patrimoine de la ville

- Mise en place d'outils de découverte virtuelle de l'amphithéâtre.
- Reconstitution du pont antique au travers d'une application Smartphone.

Une action ciblée en faveur de l'habitat

- Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - thématique Renouvellement Urbain (OPAH RU).
- Soutien financier pour l'accession à la propriété dans l'ancien.

Des mobilités

- Le pôle d'échanges multimodal : Dans le cadre des réflexions du Plan Global de Déplacement et face au besoin de repositionner la gare routière le projet vise à optimiser les échanges scolaires et intermodaux en repositionnant l'ancienne gare routière.

Des projets de mise en valeur des formes urbaines, de l'espace public et du patrimoine

❖ Des aménagements à court terme :

- Mise en place de bornes piétonnes.
- Aménagement de l'éclairage en Bords de Charente.
- Création d'une Base de loisirs sur le site de La Palu.

❖ Des projets à moyen terme pour vivre autrement le cœur de ville :

- La création d'un parcours de valorisation patrimoniale.
- Le schéma de végétalisation / fleurissement du Cœur de ville.

De nouveaux « équipements publics » au service de l'activité du cœur de ville

❖ Transfert du siège de la CDA dans les anciens locaux du Crédit Agricole :

L'installation de l'Agglomération sur ce site favorisera le maintien d'une activité économique dynamique sur la rive droite de Saintes. Cette réalisation permettra en effet le transfert de 120 agents au service du commerce local sur cette partie de la ville.

❖ Création d'un centre d'hébergement et de stabilisation (accueil de jour, Halte de nuit) :

Reconstruire des locaux aujourd'hui vétustes et limiter les gênes aujourd'hui occasionnées à la population autour des sites existants.

5°- BORDEAUX MÉTROPOLE

Après cette présentation, M le Maire s'exprime sur « Bordeaux Métropole » axé sur 4 points importants.

1°- Signature du protocole d'accord :

Le **11 octobre 2018** sera signé un protocole d'accord avec la ville de Bordeaux permettant une collaboration d'échange dans le domaine du patrimoine, de la culture, du tourisme et de l'économie.

2°- Collaboration avec l'université Montaigne :

L'objectif est de venir attirer des formations doctorantes sur Saintes et de doter la ville de formations supérieures.

3°- Collaboration avec le Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux :

Après 2 ans de discussion avec l'Agence Régionale de Santé, l'hôpital de Saintes coopère avec le CHU de Bordeaux permettant ainsi une élévation du niveau technique de l'hôpital.

4°- Réduction du temps de trajet Saintes-Bordeaux :

Le travail de rapprochement entre Saintes et Bordeaux est essentiel pour que les retombées économiques du développement de la ville de Bordeaux puissent profiter à la commune. Le but est de mettre Saintes à 50 minutes de Bordeaux. Actuellement, le président de la région et le conseil régional de la Nouvelle Aquitaine ont voté le financement d'une étude pour renforcer la voie entre les deux villes.

6°- DÉBAT AVEC LES HABITANTS

La parole est ensuite donnée aux habitants du quartier pour évoquer les sujets propres à leur quotidien.

① Avenue de Saintonge

Les habitants sont satisfaits des travaux de réfection de l'avenue de Saintonge.

② Site Saint-Louis

Le dossier avance au rythme prévu par rapport aux délais administratifs obligatoires. Les appels à projet sont en cours. La ville informera les citoyens de l'avancement dès retour des administrations, après délibération du prochain Conseil Municipal du 7 novembre 2018.

③ Transport en commun

Certains citoyens rencontrent des difficultés relatives au service des transports en commun. A ce titre, la ville les invite à remonter toutes leurs doléances à la Communauté d'Agglomération de Saintes.

④ Rue de la Boule

Plusieurs habitants insistent sur le fait que la rue de la Boule est très dangereuse car très peu de visibilité.

⑤ Rue Adolphe Brunaud

La rue Adolphe Brunaud est répertoriée en mauvais état. Sa réfection sera proposée au plan pluriannuel de voirie et à la validation des élus.

⑥ Rue du Général Sarrail

Le panneau d'interdiction de tourner à gauche à était vandalisé. Demande la pose d'un nouveau panneau.

⑦ Rues du Lycée Agricole et Georges Desclaude

La plupart des citoyens sont satisfaits de la réfection réalisée pour ces 2 rues. Une habitante demande si un radar pédagogique sera installé ? La Police Municipale effectue régulièrement des contrôles de vitesse mais l'installation d'un radar pédagogique n'est pas prévue.

⑧ Allée des Palombes

Une habitante s'interroge sur les travaux de réfection de l'allée des Palombes qui aurait du être effectués en fin d'année 2016.

⑨ Nettoyage

Un riverain signale que la rue Georges Desclaude aurait besoin d'un nettoyage. La Brigade Propreté interviendra prochainement

FIN DE LA RÉUNION